

PROCES-VERBAL de la RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 13 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MENON, Maire.

Nombre de membres en exercice : **13**

PRÉSENTS 11/13 : Patrick MENON – Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Christophe ROCHEREAU – Éric THOMAS – Audrey HAMELIN – Florent DÉRET – Odile JOUET – Bonaventure SOHOU – Sandra CORNICHON – Daniel CORDEIRO – Christine DOLLEANS - Christine BOULET

ABSENT NON EXCUSÉ 1/13 : Emmanuelle Le Gall

Secrétaire de séance : Éric THOMAS

Date de la convocation : 06 février 2023

Lecture de l'ordre du jour

Délibération n°2023-007 – Budget : modification de la délibération n°2022-050 relative à la prise en charge des dépenses d'investissement avant le budget primitif 2023

Monsieur le Maire explique qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2023 et notamment le paiement des restes à réaliser, il convient de prendre en compte les modifications suivantes :

PREVU PAR LA DELIBERATION 2022-050		DOIT ETRE PREVU	
Chapitre	Montant (en €)	Chapitre	Montant (en €)
20	2 500,00	20	2 500,00
204	56 000,00	204	20 000,00
21	33 693,90	21	69 693,90
23	00,00	23	00,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **accepte** cette proposition et
- **charge** monsieur le Maire de liquider les paiements prévus.

Fin de séance à 19h15